

Centre de Suivi et d'Insertion

Etablissement expérimental pour l'enfance handicapée



Centre de Suivi et d'Insertion

12-14, rue du Val d'Osne
94410 Saint-Maurice



01.43.96.65.00 / 65.37



csi@ght94n.fr



<https://www.hpevm.fr>

Responsable : Dr Hanna TOURE PELLEN

Coordinatrice : Bettina BIGOT

IDENTITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

Cadre réglementaire

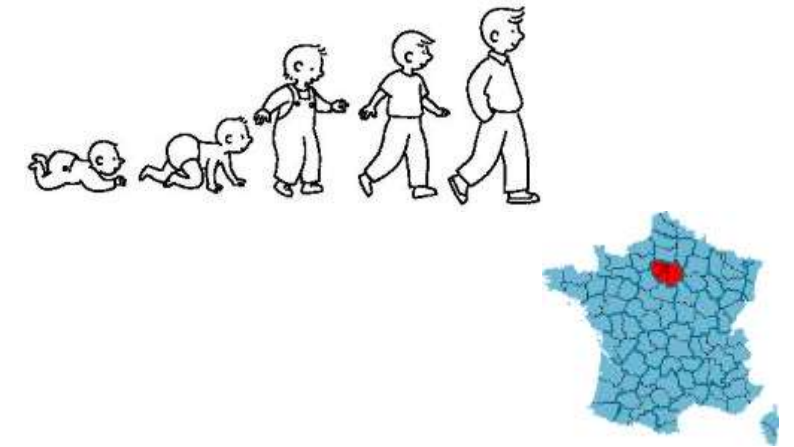


Le CSI s'appuie sur les circulaires et l'ordonnance :

- **DAS/DE/DSS n° 96-428 du 4 juillet 1996**, relative à la prise en charge médico-sociale et à la réinsertion sociale et professionnelle des personnes atteinte d'un traumatisme crânien,
- **DAS/DE/DESS n°98-13 du 12 janvier 1998** qui a étendu le champ d'action à toutes les lésions cérébrales acquises.
- **L'ordonnance n°96-346 du 24 avril 1996** (article 51) portant sur la possibilité pour les établissements de santé publics et privés de créer et gérer des services et établissements sociaux et médico-sociaux

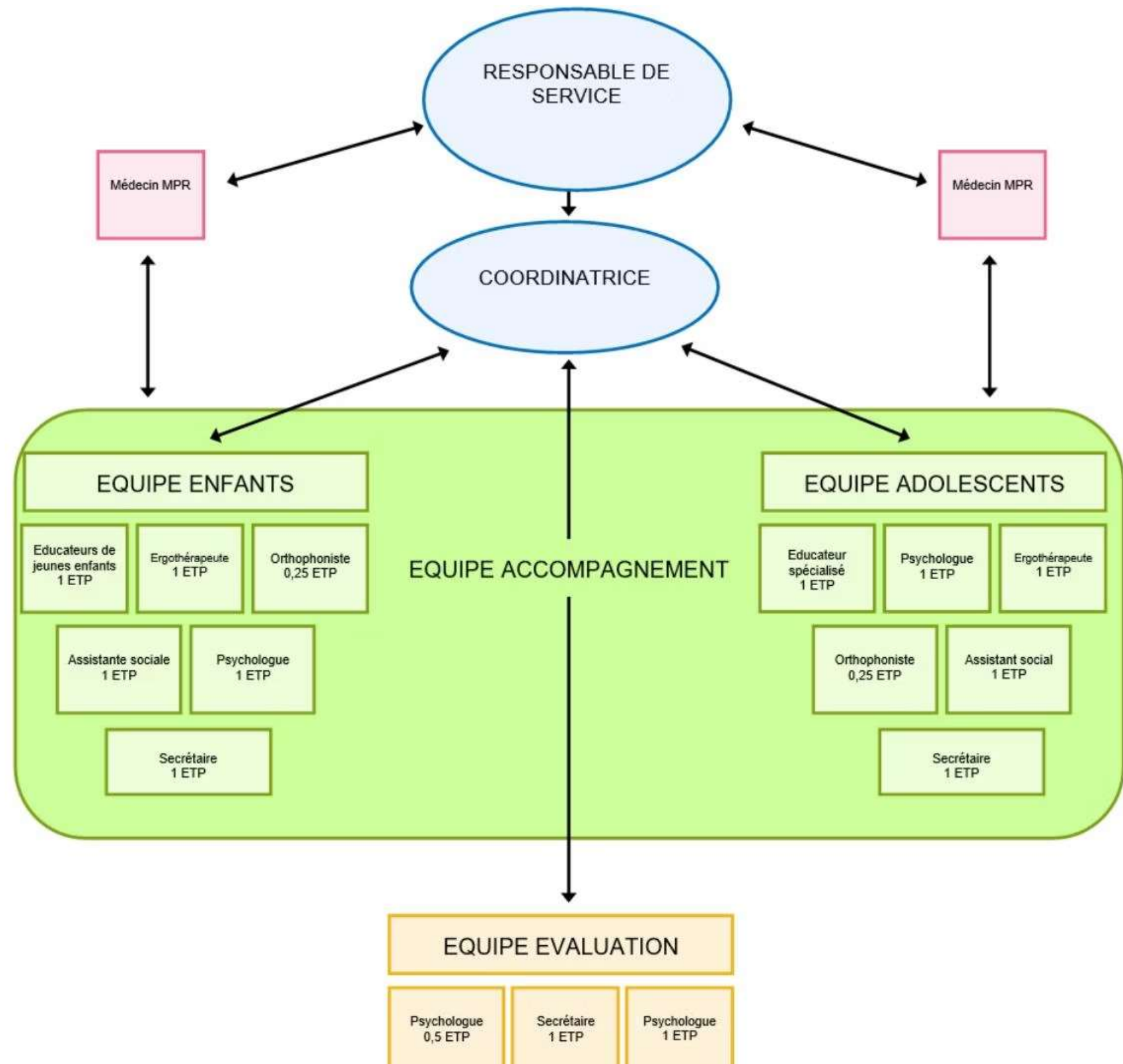
IDENTITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

- **Créé en 1997**
- Comme un centre ressource expérimental de suivi et d'insertion
- Pour **0 - 25 ans** Cérébro-lésés d'**Île-de-France**
- Structure à l'interface entre l'hôpital et la ville
- **Pas de notification MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées) **nécessaire**
- Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h
- Géré par les Hôpitaux Paris Est Val-de-Marne (HPEVM) - Rattaché au pôle SMR Enfants
- Financé par une dotation globale de l'ARS via l'assurance maladie



LES RESSOURCES

Équipe pluridisciplinaire



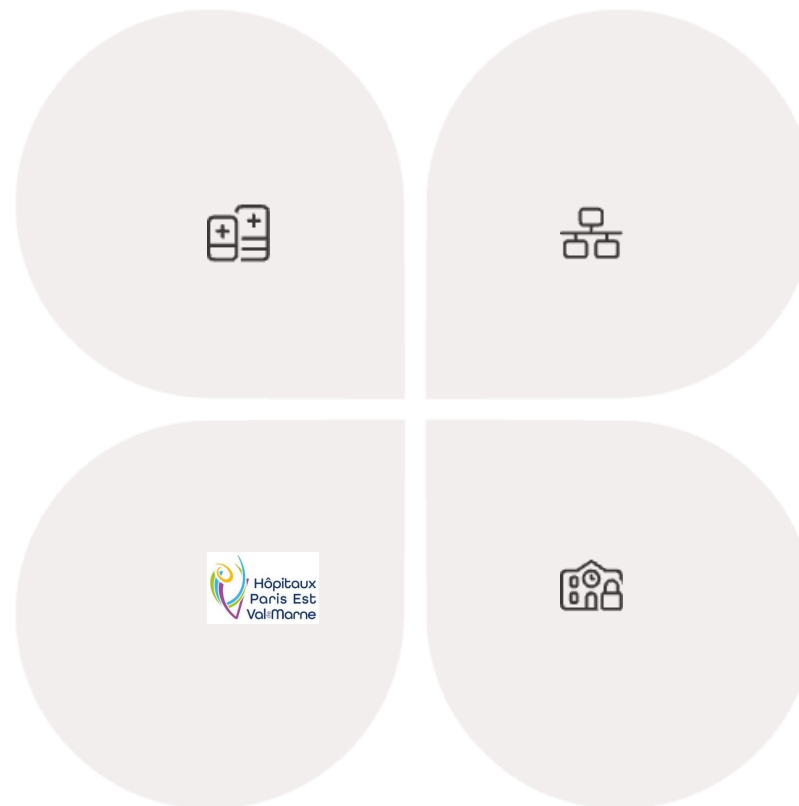
L'ANCRAGE TERRITORIAL

Partenaires sanitaires

Hôpital Necker Enfants Malades,
l'Institut Curie, Gustave Roussy,
Hôpital Robert Debré, Hôpital Trousseau,
Hôpital du Kremlin Bicêtre ...

Ressources internes

Le CSI bénéficie de la dynamique des
pôles d'activité clinique de l'hôpital.



Réseaux et établissements spécialisés

CRTFC, RIFHOP, ARTC IDF, le Centre de
Référence National de l'AVC de l'Enfant,
l'école à l'hôpital, UEROS,

Et les établissements spécialisés : CAMPS /
IME / IMPRO / DITEP / SESSAD ...

Ressources locales

professionnels libéraux, établissements
d'enseignement scolaire, dispositifs
départementaux, service de protection de
l'enfance, MDPH, avocats, secteur
associatif ...

MISSIONS ET MODES D'ACCOMPAGNEMENT



Informer

Informer les jeunes et les familles sur les conséquences des lésions cérébrales acquises



Évaluer

Évaluer les conséquences des lésions cérébrales acquises pour le jeune, sa famille et son environnement



Accompagner

Suivre et accompagner selon l'âge et les possibilités en aidant le jeune et sa famille dans l'élaboration d'un projet



Soigner

Proposer un suivi médical et assurer la coordination nécessaire à la mise en œuvre des soins



Orienter

Orienter et faire des propositions adaptées en fonction des besoins, aux familles et aux jeunes



Sensibiliser / Former

Proposer des formations sur les conséquences des lésions cérébrales acquises aux professionnels



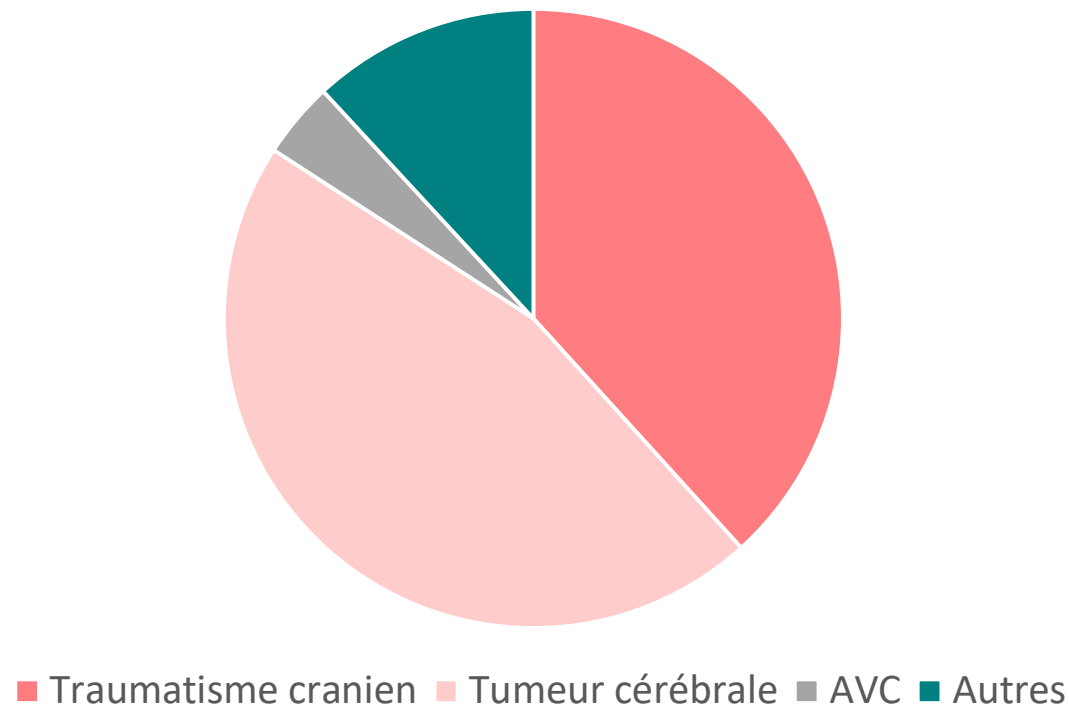
Rechercher

Participer à des actions de recherches sur la lésion cérébrale acquise chez l'enfant

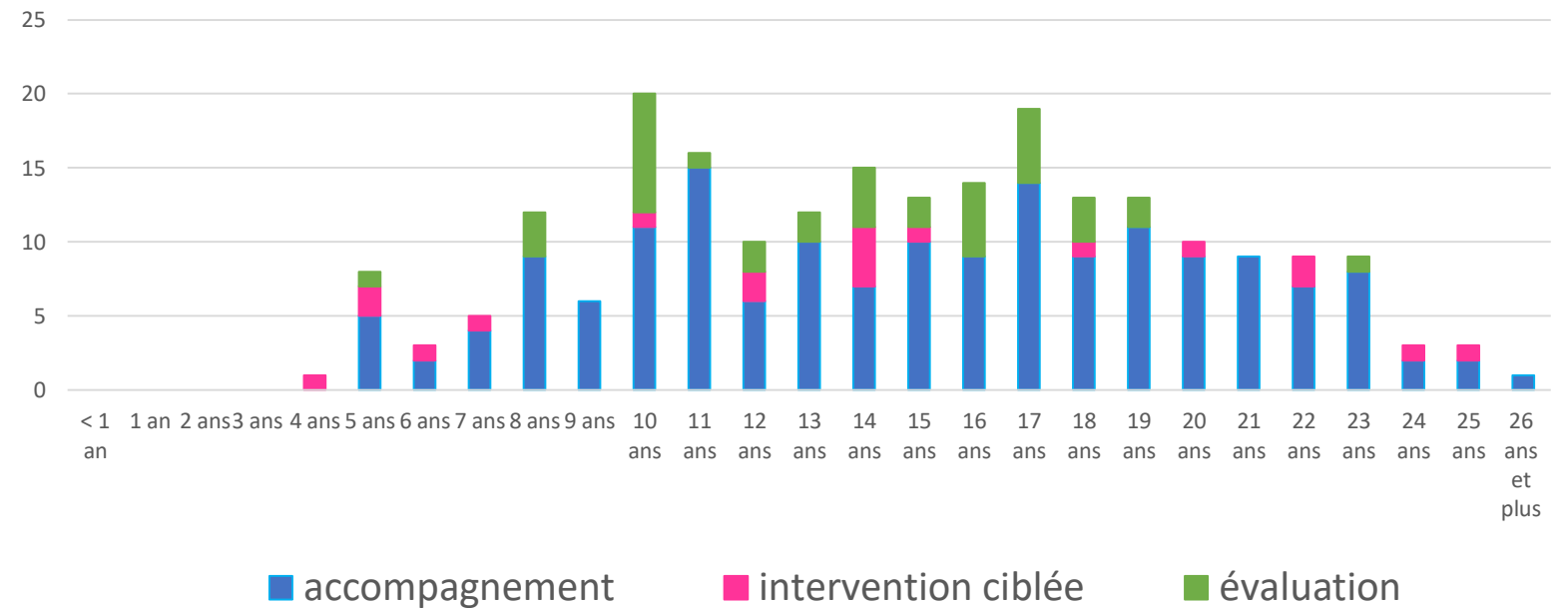
PROFIL DES ENFANTS ET JEUNES ACCOMPAGNÉS

File active 2025 = 426 : 184 accompagnement / 30 intervention ciblée / 212 évaluation

Profil des bénéficiaires 2025



Répartition par âge des bénéficiaires en 2025



LES ATTENTES



Parcours scolaire

Intégration, aménagements,
orientation



Rééducations et réadaptation

Besoins, priorités, modalités



Vie familiale

Compréhension du handicap,
éducation,
place au sein de la famille



Orientation professionnelle

Projet professionnel ou (pré)professionnel



Démarches administratives

MDPH, structures d'accueil ou
de soins, connaissance des
dispositifs

LES 3 DIFFERENTS DISPOSITIFS du CSI

Proposer des réponses modulables adaptées.



Dispositif d'accompagnement

Sans limitation de durée, définie par les besoins et la demande



Dispositif d'évaluation

Pour les enfants et adolescents après une tumeur cérébrale



Dispositif d'intervention ciblée

Réponse à une problématique bien définie nécessitant un soutien ponctuel

ACCUEIL ET SUIVI DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE

le rôle de référent



Objectif :

- Assurer la continuité de l'accompagnement
- Etre un interlocuteur privilégié

Par qui :

- Choisi parmi les professionnels

Actions :

- Prendre contact, maintenir le lien
- Veiller aux moments de clés de l'accompagnement
- Recueillir et transmettre les informations
- Participer aux réunions
- **Co-construire avec l'enfant et ses parents le projet personnalisé en lien avec l'équipe**